



Nice, le 11 août 2023

Monsieur le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,

Le Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a annoncé, le 12 juin dernier, une augmentation de la valeur du point d'indice de 1,5%, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Cette augmentation est très loin de couvrir la perte de pouvoir d'achat subie par tous les agents.

En effet, la résurgence de l'inflation a accéléré la dégradation des salaires des agents. Le tassement des grilles atteint un niveau inédit. Désormais, pour la catégorie C, de nombreux passages d'échelons ne conduisent à aucun gain sur la feuille de paie.

La CGT porte de nombreuses revendications afin d'améliorer les traitements des agents, à savoir :

- Une augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 10% et sa revalorisation progressive à 6 euros ;
- Le rattrapage des pertes subies depuis de nombreuses années ;
- La mise en place, sans délai, d'un mécanisme d'indexation de la valeur du point sur l'inflation ;
- Une refonte des grilles indiciaires garantissant la reconnaissance des qualifications, les déroulements de carrière et l'attractivité de la Fonction publique ;
- L'égalité salariale femmes-hommes.

Le Ministre a annoncé l'adoption d'une prime dite de « pouvoir d'achat » pour les agents de la Fonction publique.

Cette mesure est au moins entachée de deux pêchés originels : il s'agit d'une prime qui ne compte pas pour la retraite et qui n'est valable que cette année.

De surcroît, son champ d'application, tel que décidé par le Ministre, est porteur d'une lourde et inacceptable iniquité. En effet, si elle est de plein droit pour les personnels hospitaliers et de l'Etat, elle est soumise à l'appréciation des employeurs territoriaux pour notre versant.

Cette prime, dégressive de 800 à 300 euros bruts, peut être attribuée au bénéfice des salariés ayant une rémunération brute mensuelle inférieure ou égale à 3250 euros.

**UNION SYNDICALE CGT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES**

*CADAM - Bât Cheiron - bureaux 51, 52, 53 – B.P. 3007 - 06201 NICE CEDEX*

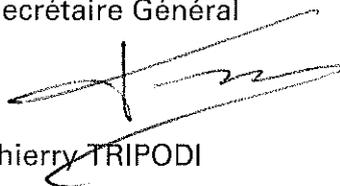
Tél : 04 97 18 72 20 - Mail : [cgt@departement06.fr](mailto:cgt@departement06.fr) - Site : <http://www.cgtcgo6.fr>

Nous savons que vous portez une attention particulière aux agents et à leur qualité de vie.  
Nous ne doutons pas que vous serez attentif à garantir leur pouvoir d'achat.

Aussi, nous sollicitons, par la présente, l'attribution de ladite prime « pouvoir d'achat » à l'ensemble des agents éligibles.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry Tripodi', written over a horizontal line.

Thierry TRIPODI